

Entreprendre

avec l'agglomération

RÈGLEMENT

INCUB'
ACTIV #4

vipe

Activateur d'Innovation

**GOLFE DU
MORBIHAN**
VANNES AGGLOMÉRATION

Objectifs :

Ce programme court **INCUB'ACTIV** a pour vocation de permettre aux porteurs de projets de faire la preuve de concept de leur idée innovante.

Le porteur de projet sera challengé avec des objectifs à atteindre tout au long du parcours, ayant pour finalité de structurer son offre et élaborer une stratégie commerciale et financière viable.

A travers des sessions individuelles et collectives, l'incubateur INCUB'ACTIV aura pour rôle de créer un réseau d'acteurs favorable au bon développement du projet.

Critères de sélection :

Les projets développés devront nécessairement être en cohérence avec le projet de territoire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et la Stratégie Communautaire du Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation (SCDEII).

Les 3 ambitions du projet de territoire de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération sont de :

- Renforcer la cohésion du territoire
- Développer un territoire d'équilibres
- Accompagner les transitions

La SCDEII de l'agglomération s'articule autour de :

- 5 ambitions
- 14 axes stratégiques
- et prévoit le déploiement de 19 actions cadres.

1. Stimuler les dynamiques entre les acteurs économiques du territoire
2. Coordonner les acteurs et la politique de développement économique communautaire
3. Elaborer un schéma d'accueil des entreprises
4. Muscler l'offre pour susciter l'implantation et le développement d'activités à forte valeur ajoutée sur l'ensemble du territoire
5. Soutenir le développement des entreprises
6. Maintenir les activités primaires sur le territoire et contribuer au développement de la production alimentaire locale
7. Maintenir une offre commerciale équilibrée sur le territoire
8. Soutenir l'activité et le développement de l'ESS sur le territoire
9. Accompagner les démarches en lien avec l'économie circulaire
10. Faire converger l'offre et la demande de compétences et d'emplois
11. Construire un schéma territorial de la formation : Innov' Campus
12. Favoriser et accompagner les changements d'organisations du travail et d'aménagement du territoire face à l'impact du numérique
13. Contribuer au développement de l'offre touristique
14. Développer la pratique de la RSE dans les entreprises et collectivités du territoire
15. Favoriser l'expérimentation sur le territoire
16. Poursuivre la dynamique engagée sur les événements à caractère économique
17. Construire la démarche d'attractivité économique de GMVA
18. Accompagner l'ouverture internationale des entreprises
19. Observer et évaluer la stratégie mise en place dans une démarche d'amélioration continue

Sélection des projets :

Chaque porteur de projet devra compléter le dossier de candidature présentant succinctement son idée.

Après sélection des dossiers éligibles selon les critères définis ci-dessus, les candidats devront présenter sous forme d'un « pitch libre » leur projet auprès d'un comité de sélection ad-hoc.

10 projets maximum seront retenus.

Modalités de candidature :

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site <http://www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh>

Il devra être accompagné :

- d'une lettre de candidature
- du Curriculum Vitae du porteur/-euse du projet
- de tous documents utiles à l'examen du dossier de candidature

Le dossier de candidature ainsi que les pièces ci-dessus devront être déposés au **plus tard le dimanche 18 septembre 2022** sur le site : <http://www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh/>

Nous vous remercions par avance de prendre vos dispositions pour **vous rendre disponible le vendredi 23 septembre matin**, dans l'éventualité où votre candidature serait retenue **pour une audition auprès de notre comité de sélection.**

Confidentialité

Les membres du comité de sélection et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de **INCUB'ACTIV** s'engagent par écrit à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets.

Aucune information communiquée par les candidats ne pourra être divulguée ou publiée sans l'autorisation expresse des intéressés.

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse suivante : Golfe du Morbihan-Vannes agglomération 30 Rue Alfred Kastler, 56000 Vannes

Toutes les informations recueillies via INCUB'ACTIV sont destinées à la gestion de l'incubateur, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à adresser toutes informations utiles pour le bon déroulé de l'incubation. Ces informations sont exploitées par l'équipe de VIPE Vannes et de la Direction de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération. Les données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 10 ans.

Il est possible à tout moment de demander à ne plus recevoir les communications par courrier électronique en vous désabonnant à chaque fois qu'une newsletter est adressée en activant le lien situé en fin de message. Pour toute demande relative à l'accès la modification ou la suppression de vos données, adressez-vous à : Golfe du Morbihan- Vannes agglomération 30 Rue Alfred Kastler, 56000 Vannes ou par mail à conomie@gmvagglo.bzh

L'équipe d'**INCUB'ACTIV** est responsable du traitement des données personnelles vous concernant.

Frais de participation

L'intégration dans l'incubateur **INCUB'ACTIV** est intégralement financée par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et n'est soumise à aucune obligation d'achat ni à aucun frais de gestion de dossier. Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de constitution du dossier, de présentation devant le jury, frais de déplacements, etc.) sont à la charge de chacun des candidats.

Aucun remboursement de frais ne sera effectué.

Responsabilité des organisateurs

VIPE Vannes et la Direction de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération se réservent le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le programme de l'incubateur **INCUB'ACTIV** si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Les résultats des délibérations du comité de sélection ne peuvent donner lieu à contestation.

L'Incubateur **INCUB'ACTIV** ne pourra être tenu pour responsable si des changements de calendrier ou de disponibilités budgétaires interviennent.

Droit applicable – Juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle française.